

**Ecole Pierre Moinot**  
**Conseil d'Ecole du 7 novembre 2013**

Participants :

*l'équipe enseignante : Mmes Moll, Neau, David, Gazeau et Pelletier et Mrs Levrault et Texereau ;  
les représentants des parents d'élèves : Mmes Peltier, Portejoie, Bellenger et Cacoault et Mrs Ratineau, Basquin, Salle et Simonneau ;  
les représentants de la municipalité : Mr Niveau et Mme Moreau ; les représentants du personnel municipal: Mme Savarit (ATSEM)  
et Lochon (ATSEM) et Mr Secq (cuisinier) ; le DDEN : Mr Cerclet.*

Excusés : *Mme Jussaume, Inspectrice de l'Éducation Nationale ; Mmes Surreau, Coutbouis, Michaud et Bellenger et Mr Maillet*

Mme Surreau étant absente, c'est Mme David qui préside la séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, quelques remarques préalables :

- il est demandé aux parents élus de réaliser un document permettant de les faire connaître auprès de l'ensemble des familles. Mr Salle s'en chargera ;
- les parents élus demandent que les familles soient toutes informées une dizaine de jours avant chaque conseil d'école afin qu'elles puissent adresser leurs éventuelles questions à leurs représentants ou à la directrice.
- Mr Niveau demande à ce que la mairie soit informée des résultats des élections au conseil d'école avant la tenue du premier conseil. *Pour rappel : la liste des parents élus est affichée sur le tableau d'information à l'entrée de l'école.*

Ont ensuite été abordés successivement les points suivants :

**1. Rappel sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Ecole.**

Composition du Conseil d'Ecole

En sont membres : le directeur de l'école, qui en est également le président, les maîtres de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service, les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions, les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire, le conseiller municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Éducation Nationale, un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école, l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription, membre de droit.

Y assistent avec voix consultative pour les affaires les concernant : les personnels du réseau d'aide psychopédagogique, les médecins scolaires, les infirmières scolaires, les assistantes sociales, les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), les représentants des œuvres post- et périscolaires en ce qui concerne leurs activités relatives à la vie de l'école.

En fonction de l'ordre du jour, le président peut inviter, après avis du conseil d'école, toute personne dont la consultation est jugée utile.

Attributions du Conseil d'Ecole

Le conseil d'école:

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, l'hygiène scolaire, l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école (à ce titre, il est consulté par le maire).
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école.

Fonctionnement du conseil d'école

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'inspecteur de l'Éducation Nationale et les suppléants sont informés de la tenue du conseil.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire. Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe.

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves. En ce qui concerne notre école, le compte-rendu circule dans toutes les familles et sera également consultable sur le site internet de l'école.

En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulés.

## **2. La rentrée 2013-2014 : les effectifs, la répartition.**

209 enfants sont inscrits à l'école, avec 83 enfants en cycle 1 (30 PS, 27 MS et 26 GS), 56 en cycle 2 (28 CP, 28 CE1) et 70 en cycle 3 (24 CE2, 19 CM1 et 27 CM2). Ils sont répartis en 8 classes :

- classe de Mme Neau : 29 élèves (16 PS et 13 MS),
- classe de Mme David : 28 élèves (14 PS et 14 MS),
- classe de Mme Gazeau : 26 élèves (26 GS),
- classe de Mme Surreau : 23 élèves (23 CP),
- classe de Mme Michaud : 25 élèves (5 CP et 20 CE1),
- classe de Mr Levraut : 26 élèves (8 CE1 et 18 CE2),
- classe de Mme Moll : 25 élèves (6 CE2 et 19 CM1),
- classe de Mr Texereau : 27 élèves (27 CM2).

Cette répartition a été réalisée dans l'optique d'alléger les classes du cycle 2 où se mettent en place les apprentissages fondamentaux. C'est une volonté de l'école.

## **3. Les nouveaux rythmes, les APC, les APS.**

Le nouveau rythme en place depuis la rentrée prévoit 24h d'enseignement réparties sur 4 jours et demi auxquelles s'ajoute 1h d'APC par semaine ou 36h par an. Les APC doivent être proposées sous forme d'aide personnalisée, de méthodologie et d'activités en rapport avec le projet d'école.

Initialement, le projet de l'équipe éducative était de ne travailler que l'axe en lien avec le projet d'école : chorale, TICE, arts visuels... d'où le choix du vendredi de 15h à 16h. Seulement la modification tardive de la demande institutionnelle n'a pas permis de modifier le créneau qui est peu adapté pour de l'aide personnalisée et de la méthodologie.

Par ailleurs, sur ce créneau, il y a concurrence entre les APC et certaines APS payantes. Du coup les parents privilégient parfois ces activités au détriment des APC. De plus, cette organisation ne permet pas aux élèves de maternelle de bien se structurer (certains ne peuvent pas terminer leur sieste, d'autres réclament le goûter dès 15h le vendredi). Globalement les élèves sont en manque de repères ! Ces nouveaux rythmes ont en outre généré une plus grande fatigue chez les enfants, surtout les plus jeunes.

Il est fait remarquer que lors du transport des enfants vers le centre de loisirs de Mougou le mercredi, il n'y a pas d'accompagnateur hormis le chauffeur. Mr Niveau a connaissance de cette information et a déjà alerté la communauté de communes qui a déclaré être en conformité avec les textes en vigueur.

Une réadaptation du dispositif est donc envisagée pour la rentrée 2014, avec éventuellement une différenciation entre les élèves de maternelle et d'élémentaire. Il faudra être vigilant de bien prendre en compte le nouvel emploi du temps des agents municipaux et le travail déjà réalisé par la communauté de communes. Cette année apparaît donc comme une année de transition et nous devons tous faire preuve de bonne volonté.

## **4. Le règlement intérieur.**

Après relecture, le conseil d'école a adopté le règlement intérieur à l'unanimité. Il circulera prochainement dans les cartables pour signature. Il n'y a pas eu de modifications importantes par rapport à celui de l'an dernier mis à part les changements d'horaires.

Il est cependant rappelé que le portillon qui permet d'accéder à l'école doit être refermé (loquet mis) pour la sécurité des enfants et il est demandé aux parents de bien vouloir prévenir l'école en cas de maladie contagieuse ou de présence de poux.

## 5. Le projet d'école : les actions prévues pour l'année 2013 – 2014

Le projet actuellement en vigueur a été mis en place à la rentrée 2008 initialement pour une durée de 4 ans. Depuis deux ans, sa réécriture reste en suspens en attendant une stabilisation suite à la mise en place des nouveaux rythmes. 3 axes sont mis en avant : Réussite des élèves, Education artistique et culturelle et Volet numérique.

Pour les transports liés à ce projet, ils seront financés à hauteur de 1 500 € par la municipalité (enveloppe actuellement prévue au budget mais il sera voté par la nouvelle équipe municipale), 1500 € par l'APE (qui alloue également la somme de 300 € pour les différents abonnements) et le solde est versé par la Coopérative Scolaire.

Voici les actions prévues pour l'année 2013/2014 dans le cadre de ce projet d'école :

Pour le cycle 1 :

### **Réussite des élèves :**

Correspondance interclasse USEP, APC : mise en place sous forme d'ateliers de langage (MS et GS), partenariat avec les "Gribouilles" mise en place d'une séance mensuelle de janvier à juin.

### **Arts et culture :**

Maternelle et cinéma (3 séances dans l'année / Coût 2.50 € par enfant dont une partie est prise en charge par le Conseil Général). Spectacle de la CUMAV. Abonnement Ecole des loisirs, Wakou (MS et GS)

Pour les cycles 2 et 3 :

### **Réussite des élèves :**

Prix des incorruptibles (prix national) : vote en mai après lecture des livres mis à disposition dans les classes (y compris en GS). Correspondance scolaire CP avec une classe de Niort. Les APC : prise en charge de 1 à 6 enfants le vendredi de 15h à 16h.

### **Arts et culture :**

Ecole et cinéma : 3 films (1/trimestre) et sorties associées (marché, musée) afin d'optimiser le transport (y compris en GS). Abonnement presse : Wakou (CP), Mon petit quotidien (CE1 et CE2), Mon quotidien (CM). Spectacle vivant CUMAV.

### **Volet numérique :**

Le site internet de l'école permet aux enfants de CM de travailler les compétences du B2I.  
Nouveau matériel, pratiques différentes.

A ce propos, l'équipe enseignante a tenu à remercier la commune pour l'investissement réalisé dans le nouveau matériel informatique qui est extrêmement performant et motivant. Il est d'ailleurs déjà très apprécié des enfants. L'équipe a souligné aussi le sérieux et la disponibilité de l'entreprise qui est intervenue pour l'installation.

D'autres projets seront mis en place pour l'année 2013/2014 :

- Activités kayak, voile, VTT et canoë au Lambon pour les classes de CM. 4 groupes de 12 enfants permettent à chacun d'effectuer les différentes activités durant les 8 séances programmées.
- Activités aquatiques à la piscine de Melle de septembre à novembre (8 séances) pour les classes de CPCE1 et CE1CE2. Les élèves de GS et CP iront de janvier à mars. Les nouveaux parents qui ont participé à la formation permettant d'obtenir l'agrément pour accompagner les enfants peuvent soutenir les premiers formés. Pour chaque séance 2 adultes sont nécessaires pour les classes de maternelle et 1 pour l'élémentaire en soutien de l'enseignant. Le transport est pris en charge par la communauté de communes.
- **USEP** : l'école adhère à l'association USEP et peut ainsi participer aux différentes rencontres sportives pendant le temps scolaire et proposer de rejoindre l'école du sport le vendredi après-midi pour les GS, CP, CE1 et CE2. Plusieurs rencontres et activités sont prévues : le printemps des maternelles, le petit tour USEP, la journée endurance/course d'orientation, un tournoi de rugby. Du matériel sportif est également mis à disposition à l'école.
- Camp USEP régional en mai au Lambon pour les CM2.
- **Projet chorale** : 5 classes élémentaires participent à un projet rencontre chorale en lien avec la CUMAV.
- Tennis de table : 7 séances de 55 minutes sont prévues le lundi de fin novembre aux vacances de février à la salle des fêtes pour le cycle 3 (CE2 et CM).
- Sorties de proximité : visite de la chèvrerie de Mme SAVARIAU envisagée début mars lors des naissances, randonnées pédestres.

## 6. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2014.

28 enfants nés en 2011 sont annoncés alors que 27 CM2 devraient quitter l'école. Cela laisse entrevoir un effectif prévisionnel de 210 enfants pour la prochaine rentrée. Si on tient compte des enfants nés en 2010 (uniquement ceux nés entre janvier et mars qui sont susceptibles de faire leur rentrée en septembre) on passe à un effectif prévisionnel de 216. Le seuil d'ouverture de la neuvième classe est réglementairement de 217 ! Il faut donc sérieusement commencer à imaginer des solutions. Cependant il faut garder à l'esprit que l'accueil des moins de deux ans ne sera possible que si les conditions d'accueil le permettent.

La mairie a d'ores et déjà lancé une réflexion qui englobe la nouvelle classe mais aussi l'agrandissement de la cantine ou même la construction d'une nouvelle cantine. Cette réflexion sera poursuivie et tous les acteurs seront invités à y prendre part. Si toutefois il devait y avoir une neuvième classe dès l'année prochaine, ce serait dans un bâtiment provisoire.

## 7. Travaux et demandes de mobilier.

- Dans la classe de Mme David : mise à disposition d'un bac à livres initialement dans la classe de Mr Levraut mais nécessité d'une réparation au niveau d'une roulette ;
- Dans la classe de Mme Moll : prévoir de nouvelles prises secteur ;
- Dans la classe de Mr Texereau : mise en place d'une étagère derrière le bureau de l'enseignant ;
- Dans la classe de Mr Levraut : dépose d'un tableau pour libérer un espace d'affichage, prévoir une bibliothèque, revoir la fixation du tableau blanc.

## 8. Questions diverses.

- Les jeux proposés aux enfants sur la cour ne sont-ils pas dangereux, notamment au niveau du sol ?
  - Réponse de Mr Niveau : les jeux sont conformes à la réglementation et les gravillons sont eux aussi conformes à la législation. Il est prévu d'en remettre comme tous les ans.
- Serait-il possible de prévoir la mise à disposition d'une table de ping-pong sur la cour de l'école ?
  - Réponse de Mr Niveau : je suis ravi qu'une telle demande soit formulée. Il prévoit d'y répondre favorablement.
- Serait-il possible d'envisager la construction d'un local à vélo sur la cour du haut ?
  - Réponse de Mr Niveau : une nouvelle personne a été recrutée par la mairie, on peut ajouter à ses attributions le fait de sortir et ranger les vélos dans le garage de la cour du bas pour les mettre à disposition des élèves de maternelle sur le plateau. Pour ce qui est du local, il faudra tenir compte de ce paramètre lors de l'élaboration du projet de la nouvelle classe.
- Certains parents s'inquiètent du rôle des élèves de CM2 vis-à-vis de ceux de maternelle lors du premier service de cantine, pouvons nous avoir des précisions sur le déroulement de ce premier service ?
  - Réponse de Mrs Secq et Texereau : pour l'instant c'est plutôt positif, les grands prennent leur rôle au sérieux et aident notamment au service. La présence constante des adultes permet de s'assurer que tout se passe bien. Une sensibilisation sera refaite auprès des élèves de CM2 pour s'assurer qu'aucun élève ne dépasse les bornes.
- Mr Secq fait part du manque de temps sur la pause méridienne pour permettre aux enfants de déjeuner dans de bonnes conditions. Par rapport à l'an dernier, il manque 15 minutes aux élèves de maternelle pour le passage aux toilettes et le lavage de mains. Initialement, ces 15 minutes étaient prévues dans la nouvelle organisation. Ils arrivent donc régulièrement en retard à la cantine ce qui perturbe l'organisation. Il se demande donc comment améliorer les choses ? Les enseignants font remarquer que le temps scolaire s'arrête à 11h45. Pour les maternelles, il est donc inenvisageable qu'ils soient à table à cette heure-ci également.
  - Réponse de Mr Niveau : une réflexion sera menée entre la municipalité, les agents et les enseignants pour réajuster le déroulement de la pause méridienne.
- Mr Niveau informe que des petites cloisons vont être installées dans les sanitaires de la maternelle et ceux de la garderie.
- Par ailleurs, la commune a fait l'acquisition de 3 modulaires afin de les installer dans l'école : 2 dans le square et 1 dans la cour à côté de la classe n°1. Mr Texereau pointe l'aspect inesthétique de ces modulaires. Il aurait également souhaité que l'équipe enseignante soit mise au courant de cette installation avant que la décision définitive soit prise.
  - Réponse des élus : les modulaires seront peints aux couleurs de Fressines. Celui situé près de la classe 1 servira notamment aux personnes à mobilité réduite faisant partie de l'association de musique.

Ainsi, environ 45 m<sup>2</sup> supplémentaires seront disponibles pour la prise en charge des enfants sur le temps de garderie. Cela va permettre une reconnaissance plus importante du travail fourni par les agents qui

prennent en charge les enfants. Ils pourront réaliser dans de bien meilleures conditions les activités artistiques, manuelles mais aussi proposer des temps de lecture. Cela permettra aussi aux enfants de goûter au chaud l'hiver venu. Ces modulaires seront aussi mis à disposition de certaines associations pour organiser des réunions ou des activités. Un accès sera donc possible sans passer par la cour de l'école.

Fait à Fressines, le 8 novembre 2013.

Le secrétaire de séance,  
Julien SIMONNEAU

Pour la directrice,  
Koelig DAVID